

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 14**

**Votants : 17**

Délibération N° 019-2023

**CONTRACTUALISATION  
AVEC LE  
DEPARTEMENT 2023  
2025**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 07 avril 2023

**Présents :**

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,  
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME  
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme  
CROUZETTE Simone), MARLINGE  
M. VILLETTE

**Secrétaire de Séance** : Mme CROUZETTE Simone

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les modalités d'intervention du conseil départemental, sur des projets communaux.

Les projets et montants concernés pour les années 2023 à 2025 sont listés en annexe; M. le maire demande au conseil municipal de valider cette liste afin de finaliser la contractualisation avec le conseil départemental.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés
- Valide la liste des projets et investissement telle que jointe à la présente délibération
- Charge le maire de finaliser la contractualisation avec le conseil départemental.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**